

1964-1965. Le budget principal des dépenses pour 1965-1966 prévoyait une somme de \$6,750,000 à cet égard. La quote-part de Montréal est de \$1,318,000. Il faut encore \$1,182,000 pour achever les travaux, et, pour l'instant, la somme requise est de \$800,000.

M. Howard: On a donné toute une avalanche de chiffres et je ne suis pas sûr de les avoir bien notés. Si j'ai bien compris, le coût total est de \$16,308,000?

L'hon. M. Benson: C'est exact.

M. Howard: Et sur cette somme, la ville de Montréal verse \$1,318,000 et le gouvernement du Canada le reste?

L'hon. M. Benson: Oui.

M. Howard: Le contribuable canadien paye la différence entre \$1,318,000 et \$16,308,000? Est-ce exact?

L'hon. M. Benson: Oui, c'est exact.

M. Howard: Si c'est exact, je dois dire que c'est une très grande somme à dépenser pour le Canada pour une simple statue du maire Drapeau de Montréal. Si les ingénieurs de l'Expo 67 avaient choisi comme emplacement une des îles du fleuve au lieu de construire cette île artificielle, nous n'aurions peut-être pas à payer 15 ou 16 millions de dollars.

M. le président: Le crédit est-il adopté?

(Le crédit est adopté.)

• (5.00 p.m.)

M. le président: Exception faite du crédit 1e, voilà que se termine l'étude des crédits du ministère des Travaux publics. Nous passons au crédit 15e du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration.

LA CITOYENNETÉ ET L'IMMIGRATION

Affaires indiennes—

15e. Administration, fonctionnement et entretien—Pour étendre les objets du Crédit 15 du budget principal des dépenses 1965-1966 pour la Citoyenneté et l'Immigration en vue d'autoriser des paiements spéciaux relatifs à l'assistance sociale aux personnes autres que les Indiens vivant dans des réserves indiennes, d'autoriser des paiements spéciaux ayant trait à l'éducation dans les écoles indiennes d'enfants autres que les Indiens et de pourvoir à un montant supplémentaire de \$1,000,000.

M. Baldwin: Ici, j'aurais une courte observation à faire. Comme d'autres après lui, ce crédit porte sur un programme d'habitation pour les Indiens.

Il y a plusieurs mois, dans ma circonscription, nombre d'Indiens de la réserve des lacs Hay ont marché sur Edmonton. Ils se plaignaient surtout d'une grave pénurie de logement. Je m'étais rendu dans ce district un

peu plus tôt. L'hiver approchait, et il était évident que les Indiens qui étaient venus s'installer dans cette région pour tirer parti des services scolaires devraient faire face à un problème très difficile à résoudre. J'ai fait quelques interventions, mais on n'a pris aucune mesure, et ce qui est arrivé en a été une conséquence naturelle.

Je ne saurais discuter cette affaire intelligemment sans mentionner la déclaration que le ministre du Nord canadien et des Ressources nationales a faite l'autre jour. Je donne au gouvernement tout le crédit du programme annoncé alors, même si je ne le crois pas suffisant. Je n'en blâme pas le gouvernement en particulier, mais je crois que ce programme est venu 30 ans trop tard. Nul doute que nous aurons l'occasion de discuter cette affaire au comité permanent. Je crains que le gouvernement et les autorités du ministère établissent un programme qui ne tient pas compte des circonstances de milieu qui sont très importantes, surtout dans les régions éloignées du Nord de notre pays.

Dans ces régions, les circonstances économiques auront une grande influence sur le choix des lotissements. Autrefois, quand les habitations étaient primitives, il importait peu que ces demeures soient de nature temporaire. Puis, quand les conditions économiques ont changé, ou quand l'éducation est devenue un problème, les Indiens ont commencé à se déplacer. Toutefois, quand le gouvernement établit une collectivité avec tuyauterie et toutes les installations que nous estimons nécessaires aujourd'hui dans notre partie du pays, il crée quelque chose de beaucoup plus permanent. Dans le Nord, actuellement, les tendances du progrès social et économique se dessinent. L'un des grands problèmes qui se posent aux enfants indiens c'est qu'ils ne peuvent poursuivre leurs études. Ils ne peuvent étudier convenablement à la maison. Cette question peut sembler sans importance, mais l'un des plus graves problèmes qui se posent aux Indiens aujourd'hui, c'est leur manque d'éducation qui les empêche d'occuper leur place dans la société.

Avant que les fonctionnaires de la Division des Affaires indiennes commencent à créer ces zones domiciliaires où des localités seront établies, il est important qu'ils obtiennent des intéressés—les Indiens qui vivent dans les régions et les autorités provinciales—des renseignements complets afin que, dans quatre ou cinq ans, nombre de ces maisons ne soient abandonnées parce que les Indiens iront s'installer ailleurs, cherchant des avantages économiques, ou des écoles pour leurs enfants. Les fonctionnaires devraient procéder avec le plus grand soin afin de s'assurer que ce programme répondra aux besoins des